

## **Modèle d'attestation d'assurance**

conforme à l'arrêté du 15 juillet 2003 qui fixe le modèle d'attestation d'assurance adressée chaque année par les architectes au Conseil régional de l'Ordre

*Cette attestation ne peut être établie par une entreprise de courtage : elle doit obligatoirement être émise et signée par le ou la mandataire d'une compagnie d'assurance française (ou d'une compagnie européenne reconnue par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).*

*Elle peut être envoyée par email (tableau@croaif.org)  
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

*Toute attestation incomplète ne pourra pas être prise en compte.*

La compagnie d'assurance .....  
atteste avoir délivré à  
l'architecte .....  
ou la société .....  
inscrit·e au Tableau de l'Ordre sous le n° national .....  
une police n° .....  
couvrant la responsabilité qui peut être engagée à raison des actes qu'il·elle accomplit à titre  
professionnel ou des actes de ses préposé·es  
depuis le (jour/mois/année) .....  
et jusqu'au (jour/mois/année) .....

**Cette police satisfait aux obligations édictées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.**

**Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses types énoncées à l'annexe I de l'article A.243-1 du code des assurances.**

La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à ..... le .....

Signature et cachet de la compagnie d'assurance :